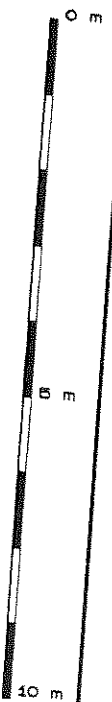
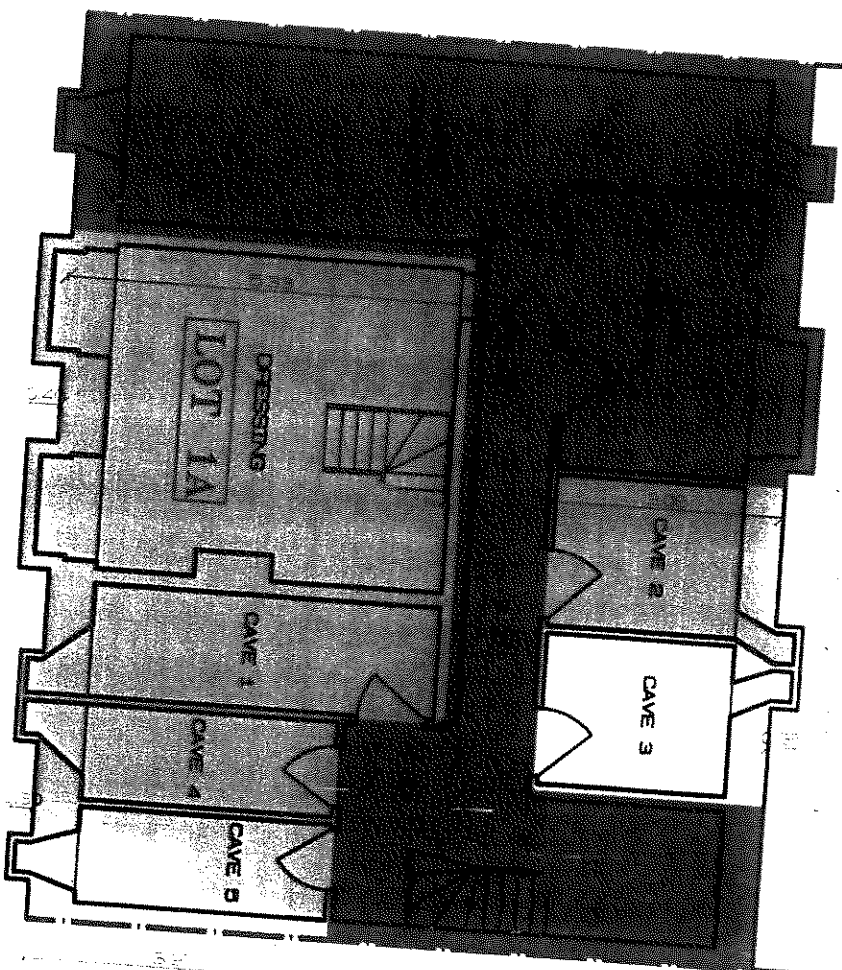


	MILL
2	26E
	251
	24E
	239
1	W 2



LOT	SITUATION
LOT 1A	REZ-DE-CHAUSSEE + SOUS
LOT 1B	PREMIER ETAGE + SOUS-S
LOT 1C	DEUXIEME ETAGE + SOUS-
LOT 1D	TROISIEME ETAGE + SOUS

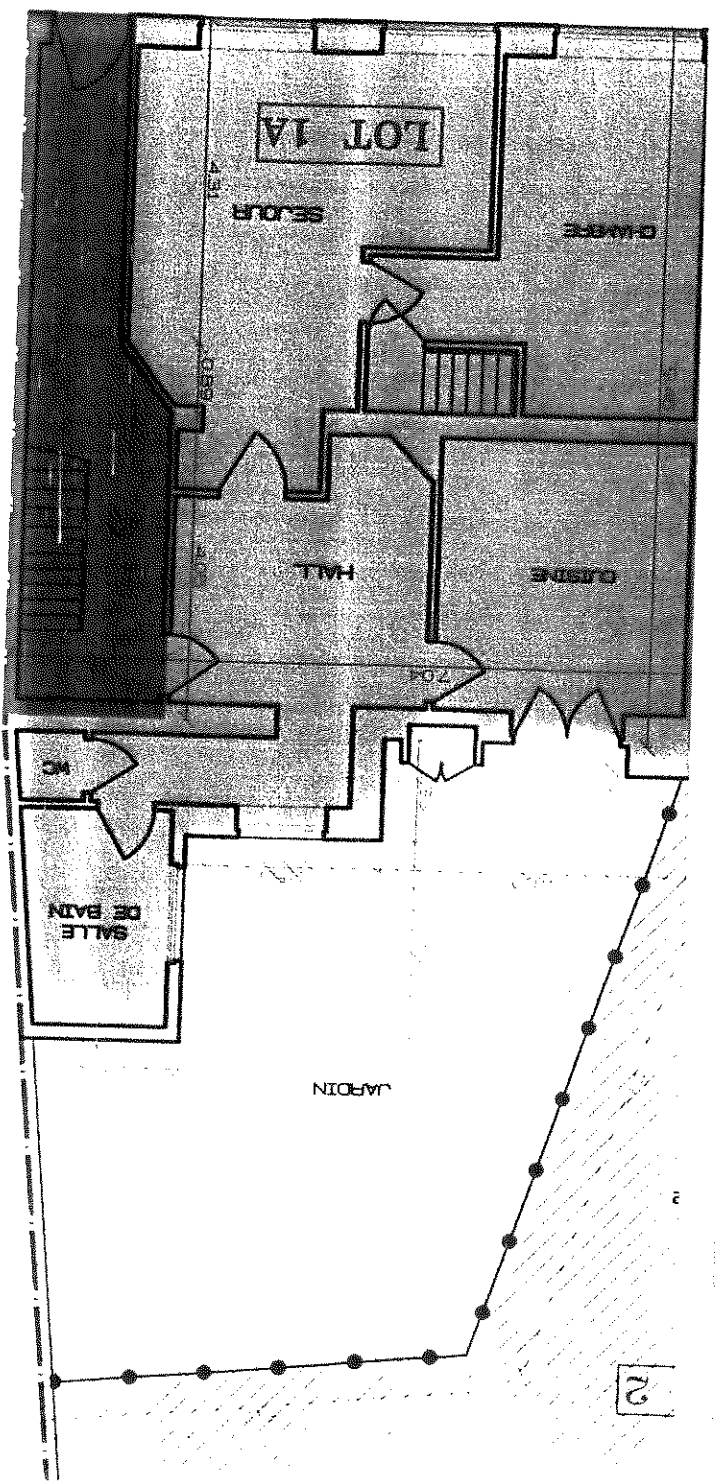


SOUS-SOL

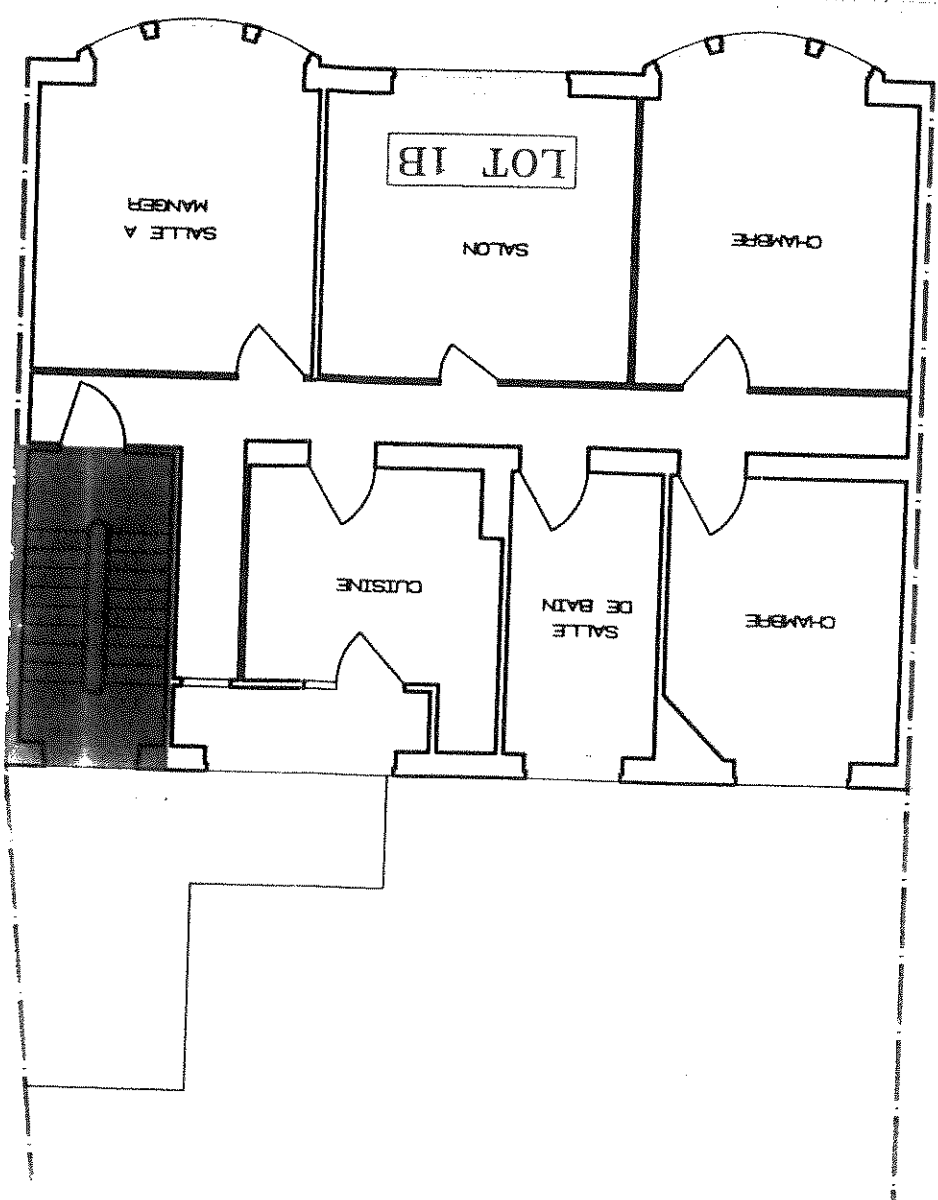
AGE

SALL
MAN

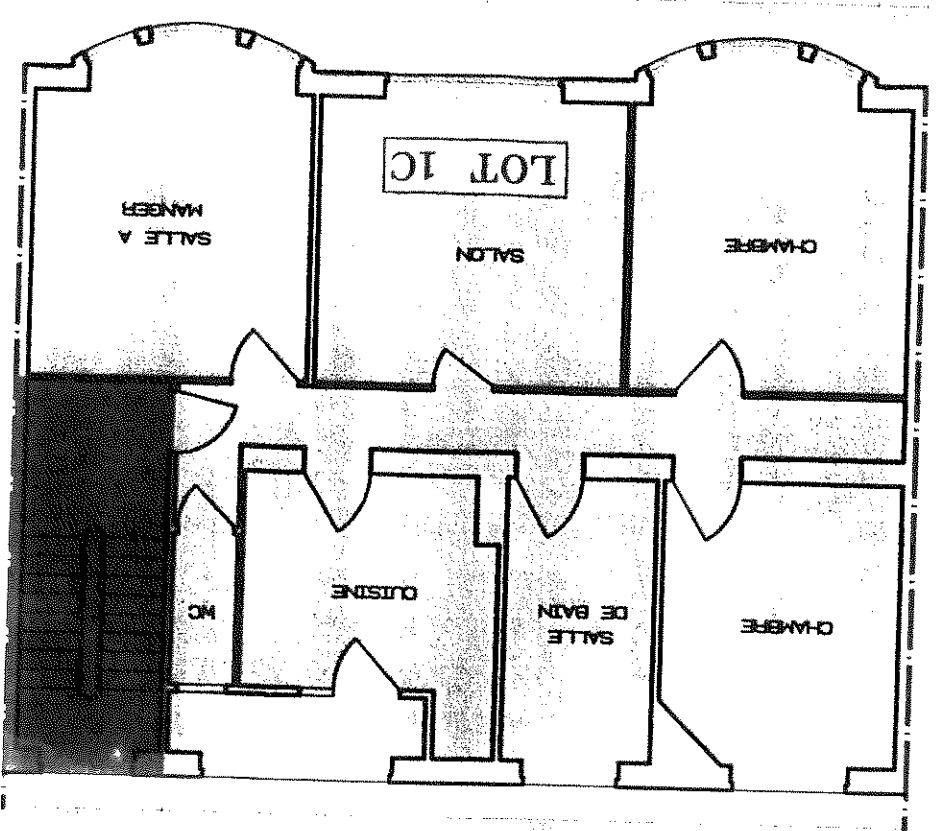
REZ-DE-CHAUSSEE



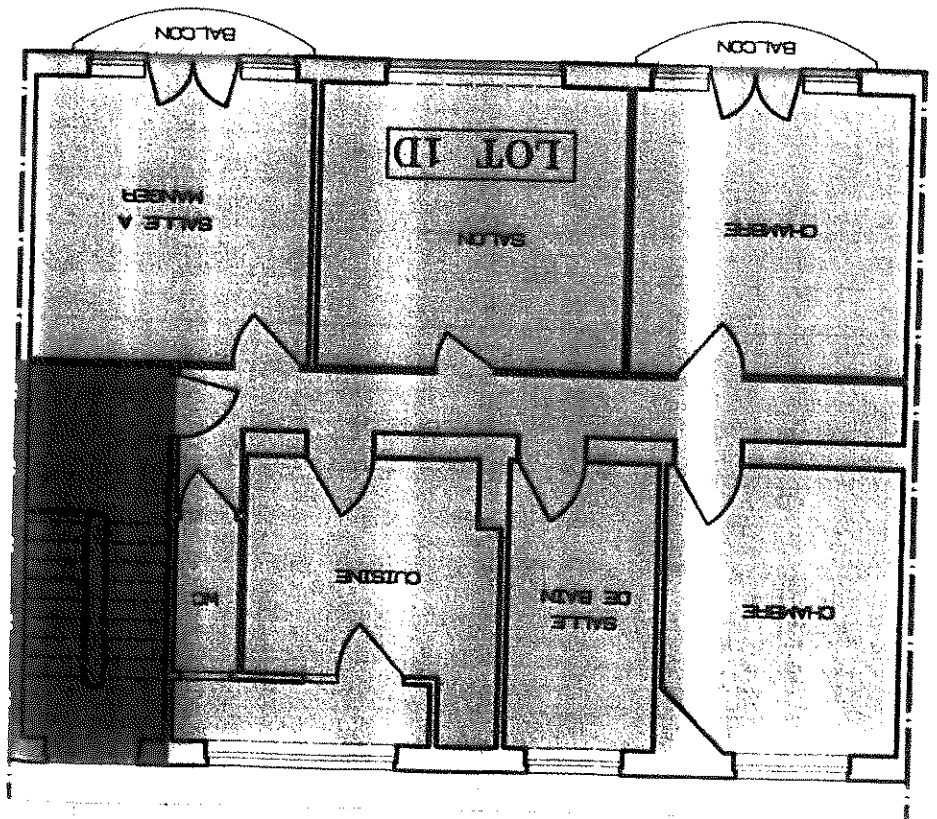
PREMIER ETAGE



DEUXIEME ETAGE



TROISIEME ETAGE



CALCUL DES MILLIEMES

DESTINATION	SURFACES	MILLIEMES
LOGEMENT + JARDIN + DRESSING + CAVES 1 ET 2	83,14 m ² + 48,67 m ² + 25,60 m ² + 15,66 m ²	265/1000
LOGEMENT + CAVE 3	105,49 m ² + 6,70 m ²	251/1000
LOGEMENT + CAVE 4	105,49 m ² + 6,41 m ²	245/1000
LOGEMENT + BALCONS + CAVE 5	102,69 m ² + 2,80 m ² + 5,61 m ²	239/1000

16e Division - Section G - n° III w 2

Plan levé et dressé par : SPRL BETOP / Baudouin DUFOUR Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 21, bte 7 1090 Bruxelles Tél/Fax 02/268 85 35 GSM 0475/263464	VILLE DE BRUXELLES RUE THEOPHILE DE BAISIEUX, 241-243 REPARTITION DES LOCAUX CALCUL DES MILLIEMES
Echelle : 1/100	Date : le 12 décembre 2016

RAPPORT JUSTIFICATIF

L'an deux mille seize, le 12 décembre,

Je soussigné Baudouin DUFOUR, géomètre-expert immobilier, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont établis à 1090 Bruxelles, rue de l'Eglise Saint-Pierre, 21, bte 7

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1020 Bruxelles (Laeken), rue Théophile De Baisieux, 241-243 en tenant compte des éléments suivants :

- les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives calculées en intégrant les murs extérieurs sur toute leur épaisseur, les murs mitoyens sur la moitié de leur épaisseur et les murs vers les communs et vers les autres lots privatifs également sur la moitié de leur épaisseur;

- pondérations :	logements :	100 %
	dressing :	60 %
	caves :	40 %
	jardin :	20 %
	balcons :	10 %

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, à Bruxelles, à la date que dessus.



Baudouin DUFOUR

REMARQUE : Document réalisé sur base des plans remis par le propriétaire.